



ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (en procédure d'urgence)
N° 001 /ADNO /COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2026/DU 25 Février 2026
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDOMBE
COMMUNE D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

I. OBJET DE L'ADDITIF

Le présent additif a pour objet la modification des points ci-après du Dossier d'Appel d'Offres ;

A cet égard :

Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres (version française et anglaise)

☞ **Au lieu de**

15.1 "Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% des critères essentiels de qualification
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;"

☞ **Lire plutôt**

15.2 "Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% des critères essentiels de qualification
- Absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (trois moules à parpaing)
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée "

N.B bien vouloir répercuter les mêmes critères éliminatoires dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

☞ **Au lieu de**

4.2 Participation et origine

Sont admis à participer à la présente consultation, tous les candidats de droit camerounais intéressés

☞ **Lire plutôt**

4.2 Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

Annexe . Grille d'Évaluation des Offres Techniques

➡ **Au lieu de Lire**

Preuves d'acceptation des conditions LC (02 critères)

- 24. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 25. Rapport signé sur l'honneur avec photo

➡ **Lire plutôt**

Preuves d'acceptations des conditions LC (02 critères)

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé », des documents ci-après :

- 24. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 25. Le Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pièce n° 4 : Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Article 7 : Textes généraux applicables

➡ **Lire en plus**

La Loi n°2025/010 du 11 Juillet 2025 portant régime de sous-traitance dans les Marchés Publics

- II. Les dispositifs du Dossier d'Appel d'Offres non modifiés par le présent Additif demeurent inchangés./-

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Pdt /CIPM
- Affichage
- Chrono/Archive
- Soumissionnaires

Fait à Endom, le 19 mars 2026

LE MAIRE.



Président du Comité